

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, quant à moi, je commence à être un peu inquiet de la lenteur des études sur les programmes du gouvernement. Je ne peux croire que dans la situation actuelle on manque de personnel pour poursuivre très activement ces études. Le ministre a des problèmes, j'en conviens, mais je ne peux pas accepter cela au nom des ouvriers qui sont en chômage et de ceux qui ont épuisé leur période de prestations et qui touchent des allocations de bien-être social, ainsi que ceux qui n'ont absolument aucun revenu, et qui ont confiance que ce chantier puisse reprendre avec des commandes du ministère de la Défense nationale. Le ministre peut-il dire à la Chambre si réellement il pourrait faire des pressions auprès des fonctionnaires de son ministère pour que les études finissent et qu'on en vienne à demander réellement des soumissions afin de mettre en vigueur ce que l'on projette de faire avant que les ouvriers soient réellement dans la plus grande pauvreté? Il faut admettre une chose: tous les ouvriers de la région de la Côte Sud et de Lévis ne sont pas des millionnaires, ce sont des gens qui veulent travailler. Le ministre peut-il dire à la Chambre si réellement il va activer les études en vue de réaliser enfin ce projet?

● (1432)

[Traduction]

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'en suis bien conscient et j'ajouterais que mon ami le député de Lévis a exprimé cette préoccupation avec autant d'insistance et avec beaucoup de ténacité depuis plusieurs mois. Des pressions ont sûrement été exercées. Dans la mesure où cela peut se faire, on ne peut faire entrer de navire en radoub sans avoir des normes très précises. Comme le savent tous les députés, nous essayons d'améliorer ce processus, et il faudra procéder à des appels d'offre. Nous espérons que cela puisse se faire le plus rapidement possible. J'oublie la date exacte que nous visons, mais dans le cas des navires du ministère de la Défense nationale, de l'un de nos quatre navires de ravitaillement et de certains de nos destroyers radoubés, les travaux ne pourront pas commencer avant la fin de l'été ou le début de l'automne.

Le gouvernement essaie de trouver d'autres navires qui ont besoin d'être radoubés et réparés, et c'est un de mes collègues qui n'est pas présent aujourd'hui qui s'en occupe. Nous accordons beaucoup d'importance et d'attention aux intérêts des travailleurs de Lauzon.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LE DROIT DE VOTE DES SUJETS BRITANNIQUES—L'EFFET DES MODIFICATIONS À LA LOI

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre et président du Conseil privé; elle se rapporte à la loi électorale du Canada. Comme s'en rendent maintenant compte des milliers de Canadiens, les sujets britanniques—Anglais, Écossais,

Questions orales

Irlandais—qui n'ont pas acquis la citoyenneté canadienne suite aux modifications apportées par le gouvernement actuel perdront leur droit de vote, et beaucoup d'entre eux ont servi dans les forces armées.

Le ministre fera-t-il quelque chose à ce sujet, comme faire savoir que les cours de citoyenneté seront immédiatement accessibles à ceux qui veulent demander la citoyenneté canadienne pour qu'ils puissent être inscrits comme électeurs lors du recensement ou de la révision des listes. Par contre, s'il n'y a pas assez de temps pour le faire, le ministre envisagerait-il d'apporter une modification à la loi électorale pour s'assurer, parce que les Canadiens en général manquent d'information, que ces gens qui ont voté lors d'autres élections passées puissent encore le faire cette fois-ci?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'étudierai attentivement les instances qu'a présentées le député. Je ne suis pas certain d'avoir tous les détails présents à l'esprit, mais je crois que le but des modifications, qui ont été apportées à la loi électorale était de placer tous les citoyens canadiens précisément sur le même pied ainsi qu'en ce qui a trait à la période de résidence au Canada. C'est pourquoi il serait donc difficile à première vue à cette étape-ci de proposer des modifications qui pourraient donner l'impression de conférer à une catégorie donnée de citoyens un privilège dont ne pouvaient pas se prévaloir d'autres qui étaient au Canada au même moment. C'est ce dont je me souviens, mais j'étudierai la question pour voir ce qu'on pourrait faire au sujet de l'autre proposition que le député a faite.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est la suivante: Je comprends très bien la situation. Le gouvernement devrait permettre et même demander aux tribunaux de citoyenneté d'aider les milliers de personnes qui, parce qu'elles ignorent la loi, ne seront pas en mesure d'exercer leur droit de vote. Si le gouvernement demandait maintenant aux tribunaux de citoyenneté d'accepter les demandes qui sont présentées, un grand nombre de ces personnes pourraient alors voter, comme elles devraient pouvoir le faire.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas bien précisé mon intention dans ma première réponse. Je compte faire part de la proposition de l'honorable représentant au secrétaire d'État afin d'accélérer la procédure pour l'obtention de la citoyenneté, si c'est possible vu les circonstances.

LA PRÉSUMÉE INJUSTICE DES MODIFICATIONS À LA LOI

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle de la question posée par le très honorable représentant. Le ministre a déclaré que la mesure visait à faire en sorte que tous soient placés sur un pied d'égalité. Je signale au ministre que nous voulons parler de personnes qui ont voté régulièrement et dont un grand nombre se sont battues pour le Canada et reçoivent maintenant des pensions de vieillesse.